



Cita-Parc - Bon de réservation ÉCLATS DE NOËL 2018

À compléter et à photocopier (conservez l'original avec les CGV)
Et envoyer **page 1 + page 2 tamponnées et signées** à l'adresse suivante :
Cita-Parc, 127 rue de Roquette - 62120 Racquinghem

Votre réservation sera effective après confirmation de notre part.
Ce document n'a pas de valeur de bon d'échange et ne peut être considéré comme une preuve de paiement.

CONTACTER CITA-PARC : contact@cita-parc.fr - Tél. : 03.20.40.65.65
Adresse du parc : Avenue Mathias Delobel – 59800 LILLE

GROUPES / ASSOCIATIONS : MINIMUM DE 15 PERSONNES

Visite entre le 15 décembre 2018 et le 6 janvier 2019 (selon calendrier et horaires d'ouverture)

BÉNÉFICIAIRE

(tous les champs sont obligatoires)

Nom du groupe : _____
N° SIRET : _____ N° TVA : _____
N° et Rue : _____
CP : _____ BP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
Email : _____
Contact (Nom, Prénom, Service et Fonction) : _____

Réservation entrées

(groupes/associations)

Attractions en illimité + une crêpe offerte

Pour une visite entre le 15 décembre et le 6 janvier (selon calendrier et horaires d'ouverture)

Nombre de personnes (enfants et adultes) Minimum 15 : 10,00 Euros x _____ = _____ Euros

Date de visite souhaitée : _____ / _____ / _____ **TOTAL = _____ Euros**
(sous réserve de disponibilité)

Règlement et coordonnées du PAYEUR

Paiement par : Espèces
 Chèque : Banque _____ N° Chèque : _____
 Virement Mandat administratif

Si différent du bénéficiaire - Nom de l'organisme payeur : _____

N° SIRET : _____ N° TVA : _____

N° et Rue : _____

CP : _____ BP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Email : _____

Contact (Nom, Prénom, Service et Fonction) : _____

1 – Conditions de réservation :

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée.

La réservation doit être effectuée une semaine au moins avant la venue du groupe et être confirmée par le service de réservation en fonction des disponibilités.

Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée du Parc, sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du service de réservation, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder dans l'enceinte du Parc.

2 – Tarification :

Les tarifs de billetterie pour les groupes sont applicables pour tout achat de titre d'entrée aux espaces de loisirs du Parc, pour les groupes composés d'un minimum de 15 personnes payantes, pour un accès à une date déterminée.

Attention : Chaque commande à une date différente, même s'il s'agit d'une même association ou d'un même groupe, ne peut donner droit aux cumuls des gratuités soit 1 date = 1 inscription non cumulable.

3 – Modalités de paiement :

Les factures définitives émises par Cita-Parc sont exigibles dès leur date d'émission.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement par mandat administratif est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au service de réservation de Cita-Parc. La facture devra être soldée sous 30 jours à compter de sa date d'émission.

4 – Modification du fait du client :

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, modifications acceptées selon celles qui ont l'objet d'un accord écrit de la part du service réservation de Cita-Parc.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le service réservation de Cita-Parc, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture. En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence.

5 – Annulation :

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée par écrit au service de réservation de Cita-Parc.

Dans le cas où l'annulation totale de la commande est notifiée moins de 10 jours avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Ces conditions ne s'appliquent pas en cas d'alerte orange vérifiée par les autorités compétentes.

Cachet et Signature

